

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**Entrée en vigueur du règlement
n° 2013-08 modifiant le
règlement de plan d'urbanisme
2000-07**

Lors de sa séance régulière du 2 décembre 2013, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2013-08 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 2000-07. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 8 janvier 2014.

Le plan d'urbanisme est modifié pour se conformer à la modification du schéma quant aux affectations rurale, résidentielle-touristique et récréation du site du Mont Hatley, prendre en compte que le centre récréo-touristique Montjoye n'existe plus et qu'il y a lieu de corriger le texte en lien avec ce fait. De plus, le plan d'urbanisme est modifié pour identifier le site d'une partie des bâtiments de l'ancien centre de ski comme étant le site dorénavant identifié comme étant celui du futur bâtiment municipal multifonctionnel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, le 12 février 2014

Liane Breton
Directrice générale